



REVISION ALLEGEE DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES APPROUVE PAR DELIBERATION DU 29.06.2026

CONTENU DU DOSSIER

- 1 : délibération approuvant la révision allégée du PLUi
- 2 : rapport explicatif avec mise à jour de l'évaluation environnementale
- 3 : étude relative aux zones humides
- 4 plans de zonage révisés des communes de Aroz, Boursières, Bucey-lès-Traves, Chassey-lès-Scey, Chemilly, Ferrières-lès-Scey, La Nouvelle-les-Scey, La Romaine, Mailley-et-Chazelot, Nouvelle-lès-la-Charité, Noidans -le-Ferroux, Pontcey, Rosey, Scey-sur-Saône et Saint-Albin, Soing Cubry Charentenay, Velleguindry-et-Levrecey, Velle-le-Châtel, Vy-les-Rupt
- 5 règlement révisé
- 6 : OAP révisées
- 7 : annexes complétées



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 20 H 30, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni en mairie de Scey Sur Saône, après convocation légale sous la présidence de Madame Carmen FRIQUET

Etaient présents : Baignes : Denis BOURDON ; Boursières : Jean POUILLY ; Bucey Les Traves : Jacques HEZARD ; Chantes : Jean-Claude GUICHARD ; Chemilly : Nadine BAGUE ; Clans : Jérôme JABRY, Benoît JARDEL ; Confracourt : Michel WATTREE ; Ferrières les Scey : Jean-Jacques MILLERAND ; La Neuvelle Les Scey : François RICHARD, Vincent REDOUTEY ; La Romaine : Alain FRANCHEQUIN ayant pouvoir de Roger RELANGE ; Mailley-Chazelot : Bertrand REZARD ; Pascal LORIOZ ayant pouvoir de Serge SANCHEZ ; Neuveville les la Charité : Patrick LE GARF ; Noidans Le Ferroux : Jean-Louis BORDET, Marie GAUDINET ayant pouvoir de Josiane BARBANT ; Ovanches : Jean-Louis DESROCHES ; Pontcey : Christian TERRASSON ; Rosey : Christophe RERGUE ; Rupt sur Saône : Yves CHESNET ; Scey Sur Saône : Carmen FRIQUET ayant pouvoir de Julien BIGAND, Stéphane PARRINELLO ayant pouvoir de Christine NAUDION, , Marie-France BARBERET ayant pouvoir de Vincent ACHARD, Christophe DUBOIS ayant pouvoir de Jean-François SAIRE, Brigitte BEAUPRETRE, Soing-Cubry-Charentenay : Jean Claude PETIT ayant pouvoir de Didier PIERRE ; Traves : Jean Marc GABBI ; Velleguindry et Levrecy : Éric MENNESSIEZ ; Vy Les Rupt : Éric MASOYE.

Etaient absents : Aroz : Noël LANGROGNET ; Boursières : Martine HUREAU (excusée) ; Chassey les Scey : Julien BIGAND (excusé ayant donné pouvoir à Carmen FRIQUET) ; Confracourt : Maurice PIOCHE ; La Romaine : Roger RELANGE (excusé ayant donné pouvoir à Alain FRANCHEQUIN) ; Mailley-Chazelot : Serge SANCHEZ (excusé ayant donné pouvoir à Pascal LORIOZ) ; Neuveville les la Charité : Patrick LE GARF ; Noidans Le Ferroux : Josiane BARBANT (excusée ayant donné pouvoir à Marie GAUDINET) ; Pontcey : Jacky BAGUE (excusé) ; Raze : Yves JEANNEY ; Scey Sur Saône : Jean-François SAIRE (excusé ayant donné pouvoir à Christophe DUBOIS), Christine NAUDION (excusée ayant donné pouvoir à Stéphane PARRINELLO), Vincent ACHARD (excusé ayant donné pouvoir à Marie-France BARBERET) ; Soing-Cubry-Charentenay : Didier PIERRE (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Claude PETIT) ; Traves : Thierry DUMONT (excusé) ; Velle Le Chatel : Jean-Marie LE BRETTON ; Vy Le Ferroux : Laurent DELAIN (excusé) ;

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Jean Louis DESROCHES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Date de convocation des membres : 03/03/2020

Nombre de membres en exercice : quarante et un

Certifié exécutoire suite à l'affichage et la transmission en Préfecture effectués le

20 MARS 2020

Délibération N° 12/20 : Adoption de la déclaration de projet n°1 valant mise en conformité du PLUi

La Présidente rappelle que la Communauté a engagé par délibération du 26 septembre 2019 et par arrêté du 14 octobre 2019 une déclaration de projet n°1 pour modifier le zonage d'une partie de l'ancienne scierie à Scey-Sur-Saône en vue d'y implanter une activité maraîchère. Cette procédure emporte la mise en compatibilité du PLUi.

La Présidente précise que les Personnes Publiques Associées ont émis un avis positif sur le projet et que l'autorité environnementale n'a pas soumis le projet à évaluation environnementale. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 décembre 2019 au 17 février 2020, et au cours de laquelle aucune observation n'a été formulée, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur ce dossier mais invite toutefois la Communauté de Communes des Combes à se conformer aux directives émise par l'autorité environnementale.

La Présidente propose donc au conseil :

- D'adopter la déclaration de projet n°1
- De mettre en compatibilité du PLUi selon les éléments suivants :
 - o Le diagnostic de pollution réalisé sur le site de l'ancienne scierie sera annexé au PLUi ;
 - o Le règlement graphique de la commune de Scey-Sur-Saône sera mis à jour pour créer une zone « A » d'un hectare sur le site de l'ancienne scierie ;

- le règlement écrit (pièce 4.1) sera complété pour encadrer la culture sur les terrains dont la pollution potentielle et/ou réelle est connue (via les bases de données BASIAS et BASOL). Les nouvelles prescriptions porteront notamment sur :
 - le fait de n'autoriser uniquement les activités agricoles compatibles avec l'état actuel du sol tel qu'il ressort d'un diagnostic de pollution réalisé sur la ou les parcelles concernées, diligenté par l'exploitant et/ou le propriétaire ;
 - indiquer qu'en cas de changement d'activité une étude devra analyser la compatibilité de la nouvelle activité avec la pollution présente ;
 - les études de pollutions existantes devront être jointes aux différents actes notariés en cas de cession du terrain (« conservation de la mémoire »).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la déclaration de projet n°1 valant mise en conformité du PLUI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,


Carmen FRIQUET

